



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5126

Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5126 - LYON-TOKYO 2020 - SOUTIEN INDIVIDUEL AUX
ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU - APPROBATION DE
CONVENTIONS (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2001, la Ville de Lyon met en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JO).

Qualifiée respectivement de « Lyon-Athènes 2004 », « Lyon-Turin 2005 », « Lyon-Pékin 2008 », « Lyon-Londres 2012 » et « Lyon-Rio 2016 », cette opération consiste à passer une convention entre la Ville de Lyon, un club et l'un de ses sociétaires qui a le potentiel de représenter la France à ces jeux.

En 2013, la Ville de Lyon avait engagé cette opération pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016, au cours desquels douze athlètes lyonnais-es ont participé. Trois d'entre eux en sont revenus médaillés : Mélina Robert-Michon au lancer du disque (médaillon d'argent), Frank Solforosi en aviron et Maxime Thomas en tennis de table handisport (médaillon de bronze).

Cette opération de soutien est renouvelée sous le nom « Lyon-Tokyo 2020-Pékin 2022 », en vue de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo et de Pékin (hiver).

Par leur excellence dans leurs disciplines respectives, ces sportifs contribuent au rayonnement de la Ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale. De même, par leurs performances, ils assurent la promotion de leurs disciplines sportives, et en permettent le développement.

Je vous rappelle que ces sportifs sont aidés financièrement par la Ville de Lyon dès lors qu'ils préparent des échéances sportives d'importance. Le ministère des Sports reconnaît annuellement la progression des champions en les inscrivant sur les listes dites de « haut niveau », après avis des fédérations.

Ces aides sont attribuées aux seuls clubs lyonnais ou soutenus par la Ville de Lyon.

La pratique d'une discipline sportive à un très haut niveau nécessite, pour les sportifs et pour les clubs, un investissement souvent très lourd, notamment pour l'entraînement et la compétition, et génère des déplacements fréquents et des adaptations au rythme de leurs études.

Pour chaque sportif dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, une convention fixe les obligations de l'association et de l'athlète, et précise le montant de l'aide allouée en fonction de ses résultats et de sa progression.

Ainsi, le club doit mettre à disposition du sportif les conditions d'entraînement les plus adaptées à son niveau de pratique ; il s'engage ainsi à favoriser une préparation optimale de l'athlète en vue de l'objectif de participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 et de Pékin 2022.

Le club doit informer la Ville de Lyon de tous les résultats sportifs de l'athlète, et s'engage à transmettre tous documents financiers que la Ville de Lyon serait amenée à lui demander le plus rapidement et le plus complètement possible.

De son côté, le sportif, en plus de son assiduité à l'entraînement et de sa participation aux différentes rencontres internationales programmées par la fédération dont il dépend, devra porter le plus souvent les couleurs de la Ville de Lyon durant les entraînements et compétitions, et participer ponctuellement aux actions de communication que la Ville de Lyon serait amené à mettre en œuvre.

Une commission technique composée :

- du Président de l'Office des Sports de Lyon ou son représentant ;
- du Président du Comité Départemental Olympique et Sportif ou son représentant ;
- du Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Rhône-Alpes ou son représentant ;
- du Directeur des Sports de la Ville de Lyon ou de son représentant ;

a été mise en place afin d'apporter une aide à l'Adjoint au Sport de la Ville de Lyon pour proposer un classement de ces sportifs.

La Ville de Lyon s'engage à financer les athlètes en fonction de leur classement dans chacune des catégories suivantes, A et B :

- catégorie A = sportifs figurant sur la liste « Elite » de leur fédération, ou ayant obtenu une médaille en 2019 lors de championnats mondiaux ou européens (hors catégories de jeunes) ;
- catégorie B = sportifs figurant sur la liste Haut-Niveau de leur fédération, appartenant à un Collectif France ou Espoir, et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe en 2019 ;

dont les montants pour l'année 2020 sont :

- catégorie A : 7 500 €
- catégorie B : 4 100 €

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

Vu le rectificatif mis sur table :

a) - Dans LE DELIBERE, lire :

- lire :

- 1- Les participations financières figurant au tableau ci-dessous sont accordées, pour l'année 2020, aux sportifs et associations dont les noms figurent sur le même document.

	Nom	Prénom	Sexe	Club de licence	Fédération	Discipline	Catégorie	Cat A	Cat B
1	PERROSSIER	Estelle	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	400m	Elite	7 500 €	

	Nom	Prénom	Sexe	Club de licence	Fédération	Discipline	Catégorie	Cat A	Cat B
2	ROBERT MICHON	Mélina	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	Disque	Elite	7 500 €	
3	BOUCHERON	Hugo	H	Cercle de l'aviron de Lyon	Aviron	Aviron	Elite	7 500 €	
4	TOMMASONE	Cyril	H	Convention gymnique de Lyon	Gymnastique	Gymnastique artistique	Elite	7 500 €	
5	BARNEOUD	Anne	F	ASUL Lyon 8e tennis de table	Handisport	Tennis de table paralympique	Elite	7 500 €	
6	LAFAYE-MARZIOU	Isabelle	F	Club sportif Charcot section tennis de table handi	Handisport	Tennis de table paralympique	Elite	7 500 €	
7	LANZA	Angéline	F	Lyon athlétisme	Handisport	Athlétisme paralympique	Elite	7 500 €	
8	THOMAS	Maxime	H	Club sportif Charcot section tennis de table handi	Handisport	Tennis de table paralympique	Elite	7 500 €	
9	GIRAUD GENESTE	Aurélien	H	Association pour le Développement du Roller, du Skate et du BMX	Roller et skateboard	Skateboard	Elite	7 500 €	
10	ABDOU	Earwyn	H	Lyon athlétisme	Athlétisme	Marteau	Relève		4 100 €
11	QUENOT	Fanny	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	100m haies	Hors catégorie		4 100 €
12	KALYL	Amaro	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	4x400m	Espoir		4 100 €
13	BAHUAUD	Flavie	F	Aviron union nautique de Lyon	Aviron	Aviron	Senior		4 100 €
14	CORMERAIS	Alberic	H	Cercle de l'aviron de Lyon	Aviron	Aviron	Senior		4 100 €
15	SOLFOROSI	Franck	H	Aviron union nautique de Lyon	Aviron	Aviron	Collectif Nationaux		4 100 €
16	PALERMO	Léa	F	Badminton club de Lyon	Badminton	Badminton	Senior		4 100 €
17	SPICHIGER	Armand	H	Société d'escrime de Lyon	Escrime	Escrime	Espoir		4 100 €
18	BROISIN	Jordan	H	Handisport lyonnais	Handisport	Ski paralympique	Senior		4 100 €
19	CHARLOT	Gaëtan	H	Masque de fer Lyon	Handisport	Escrime paralympique	Relève		4 100 €
20	PELOUX	Circée	F	Masque de fer Lyon	Handisport	Escrime paralympique	Relève		4 100 €
21	ANNEQUIN	Marie	F	Aqua synchro Lyon	Natation	Natation synchronisée	Senior		4 100 €

22	BONNET	Kyliann	H	Lyon métropole taekwondo	Taekwondo	Taekwondo	Relève		4 100 €
----	--------	---------	---	--------------------------	-----------	-----------	--------	--	---------

	Nom	Prénom	Sexe	Club de licence	Fédération	Discipline	Catégorie	Cat A	Cat B
								67 500 €	53 300 €

120 800 €

- au lieu de :

1- Les participations financières figurant au tableau ci-dessous sont accordées, pour l'année 2020, aux sportifs et associations dont les noms figurent sur le même document.

	Nom	Prénom	Sexe	Club de licence	Fédération	Discipline	Catégorie	Cat A	Cat B
1	PERROSSIER	Estelle	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	400m	Elite	7 500 €	
2	ROBERT MICHON	Mélina	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	Disque	Elite	7 500 €	
3	BOUCHERON	Hugo	H	Cercle de l'aviron de Lyon	Aviron	Aviron	Elite	7 500 €	
4	TOMMASONE	Cyril	H	Convention gymnique de Lyon	Gymnastique	Gymnastique artistique	Elite	7 500 €	
5	BARNEOUD	Anne	F	ASUL Lyon 8e tennis de table	Handisport	Tennis de table paralympique	Elite	7 500 €	
6	LAFAYE-MARZIOU	Isabelle	F	Club sportif Charcot section tennis de table handi	Handisport	Tennis de table paralympique	Elite	7 500 €	
7	LANZA	Angéline	F	Lyon athlétisme	Handisport	Athlétisme paralympique	Elite	7 500 €	
8	THOMAS	Maxime	H	Club sportif Charcot section tennis de table handi	Handisport	Tennis de table paralympique	Elite	7 500 €	
9	GIRAUD GENESTE	Aurélien	H	Association pour le Développement du Roller, du Skate et du BMX	Roller et skateboard	Skateboard	Elite	7 500 €	
10	ABDOU	Earwyn	H	Lyon athlétisme	Athlétisme	Marteau	Relève		4 100 €
11	QUENOT	Fanny	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	100m haies	Hors catégorie		4 100 €
12	KALYL	Amaro	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	4x400m	Espoir		4 100 €
13	BAHUAUD	Flavie	F	Aviron union nautique de Lyon	Aviron	Aviron	Senior		4 100 €
14	COLARD	Marion	F	Aviron union nautique de Lyon	Aviron	Aviron	Relève		4 100 €
15	CORMERAIS	Alberic	H	Cercle de l'aviron de Lyon	Aviron	Aviron	Senior		4 100 €
16	SOLFOROSI	Franck	H	Aviron union nautique de Lyon	Aviron	Aviron	Collectif Nationaux		4 100 €
17	PALERMO	Léa	F	Badminton club de Lyon	Badminton	Badminton	Senior		4 100 €

	Nom	Prénom	Sexe	Club de licence	Fédération	Discipline	Catégorie	Cat A	Cat B
18	SPICHIGER	Armand	H	Société d'escrime de Lyon	Escrime	Escrime	Espoir		4 100 €
19	BROISIN	Jordan	H	Handisport lyonnais	Handisport	Ski paralympique	Senior		4 100 €
20	CHARLOT	Gaëtan	H	Masque de fer Lyon	Handisport	Escrime paralympique	Relève		4 100 €
21	PELOUX	Circée	F	Masque de fer Lyon	Handisport	Escrime paralympique	Relève		4 100 €
22	ANNEQUIN	Marie	F	Aqua synchro Lyon	Natation	Natation synchronisée	Senior		4 100 €
23	BONNET	Kyliann	H	Lyon métropole taekwondo	Taekwondo	Taekwondo	Relève		4 100 €

67 500 €	57 400 €
----------	----------

124 900 €

b) - Dans LE DELIBERE, lire :

- lire :

4- Le montant total de ces subventions, **soit 120 800 €** sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 76970, article 6574, fonction 40, programme « SP CLUBS », opération « SPELITE ».

- au lieu de :

4- Le montant total de ces subventions, **soit 124 900 €** sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 76970, article 6574, fonction 40, programme « SP CLUBS », opération « SPELITE ».

DELIBERE

1- Les participations financières figurant au tableau ci-dessous sont accordées, pour l'année 2020, aux sportifs et associations dont les noms figurent sur le même document.

	Nom	Prénom	Sexe	Club de licence	Fédération	Discipline	Catégorie	Cat A	Cat B
1	PERROSSIER	Estelle	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	400m	Elite	7 500 €	
2	ROBERT MICHON	Mélina	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	Disque	Elite	7 500 €	
3	BOUCHERON	Hugo	H	Cercle de l'aviron de Lyon	Aviron	Aviron	Elite	7 500 €	
4	TOMMASONE	Cyril	H	Convention gymnique de Lyon	Gymnastique	Gymnastique artistique	Elite	7 500 €	

	Nom	Prénom	Sexe	Club de licence	Fédération	Discipline	Catégorie	Cat A	Cat B
5	BARNEOUD	Anne	F	ASUL Lyon 8e tennis de table	Handisport	Tennis de table paralympique	Elite	7 500 €	
6	LAFAYE-MARZIOU	Isabelle	F	Club sportif Charcot section tennis de table handi	Handisport	Tennis de table paralympique	Elite	7 500 €	
7	LANZA	Angéline	F	Lyon athlétisme	Handisport	Athlétisme paralympique	Elite	7 500 €	
8	THOMAS	Maxime	H	Club sportif Charcot section tennis de table handi	Handisport	Tennis de table paralympique	Elite	7 500 €	
9	GIRAUD GENESTE	Aurélien	H	Association pour le Développement du Roller, du Skate et du BMX	Roller et skateboard	Skateboard	Elite	7 500 €	
10	ABDOU	Earwyn	H	Lyon athlétisme	Athlétisme	Marteau	Relève		4 100 €
11	QUENOT	Fanny	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	100m haies	Hors catégorie		4 100 €
12	KALYL	Amaro	F	Lyon athlétisme	Athlétisme	4x400m	Espoir		4 100 €
13	BAHUAUD	Flavie	F	Aviron union nautique de Lyon	Aviron	Aviron	Senior		4 100 €
14	CORMERAIS	Alberic	H	Cercle de l'aviron de Lyon	Aviron	Aviron	Senior		4 100 €
15	SOLFOROSI	Franck	H	Aviron union nautique de Lyon	Aviron	Aviron	Collectif Nationaux		4 100 €
16	PALERMO	Léa	F	Badminton club de Lyon	Badminton	Badminton	Senior		4 100 €
17	SPICHIGER	Armand	H	Société d'escrime de Lyon	Escrime	Escrime	Espoir		4 100 €
18	BROISIN	Jordan	H	Handisport lyonnais	Handisport	Ski paralympique	Senior		4 100 €
19	CHARLOT	Gaëtan	H	Masque de fer Lyon	Handisport	Escrime paralympique	Relève		4 100 €
20	PELOUX	Circée	F	Masque de fer Lyon	Handisport	Escrime paralympique	Relève		4 100 €
21	ANNEQUIN	Marie	F	Aqua synchro Lyon	Natation	Natation synchronisée	Senior		4 100 €
22	BONNET	Kyliann	H	Lyon métropole taekwondo	Taekwondo	Taekwondo	Relève		4 100 €

67 500 €	53 300 €
----------	----------

120 800 €

2- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon, les associations et les sportifs de haut niveau dont les noms figurent dans le tableau joint au rapport, sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4- Le montant total de ces subventions, soit 120 800 €, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 76970, article 6574, fonction 40, programme « SP CLUBS », opération « SPELITE ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT